



NORMES DU PROGRAMME D'AGRÉMENT DE L'ACESI

juin 2014

CASN
ACESI 

Dans le présent document, les termes au féminin comprennent le masculin.



Canadian Association
of Schools of Nursing
Association canadienne des
écoles de sciences infirmières

**Canadian Association of Schools of Nursing
Association canadienne des écoles de sciences infirmières**

1145 chemin Hunt Club , Suite 15

Ottawa, Ontario K1v 0Y3

Tél: 613-235-3150

Fax: 613-235-4476

www.acesi.ca

ISBN : 0-921847-48-3

Version 1 - 2005 Programme d'agrément de l'ACESI

Version 2 - 2009 révision

Version 3 - 2012 modifications mineures

Version 4 - 2013 revision

Version 5 - 2014 révision

©Association canadienne des écoles de sciences infirmières 2014

Programme d'agrément de l'ACESI

1. Cadre

Le programme d'agrément de l'ACESI s'inspire de valeurs et principes fondamentaux. Ses normes sont divisées en deux catégories : l'une s'applique à l'école de sciences infirmières comme telle (appelée l'unité d'enseignement) et l'autre au programme de sciences infirmières. De plus le programme d'agrément propose deux cheminements d'agrément : le cheminement A s'adresse aux nouveaux programmes ou aux nouvelles collaborations tandis que le cheminement B s'adresse aux programmes existants. Les deux cheminements utilisent les mêmes normes, mais l'examen du cheminement A est plus formatif et l'école doit effectuer l'examen du cheminement B dans les deux ans suivant les premières diplômées.

Valeurs d'agrément de l'ACESI

Les valeurs sous-tendant le programme d'agrément de l'ACESI devraient orienter la relation entre toutes les parties qui participent au processus d'agrément, y compris le personnel d'agrément de l'ACESI, les évaluatrices, les membres du Bureau de l'agrément de l'ACESI, ainsi que les représentantes des écoles de sciences infirmières, le corps professoral, les étudiantes et les administratrices.

Tableau 1: Valeurs d'agrément de l'ACESI

Respect	<ul style="list-style-type: none">• Avoir de l'égard envers les autres et être reconnaissant de leur apport.
Équité	<ul style="list-style-type: none">• Faire preuve d'ouverture d'esprit, d'impartialité, d'objectivité et d'équité.
Respect de la confidentialité	<ul style="list-style-type: none">• Protéger l'identité, les renseignements personnels et l'anonymat des personnes et des sources d'information.
Transparence	<ul style="list-style-type: none">• Énoncer clairement la structure, le processus et les étapes du programme d'agrément et de l'examen d'agrément, ainsi que la prestation de renseignements pertinents.
Responsabilité	<ul style="list-style-type: none">• Assumer la responsabilité et l'obligation de rendre compte relativement aux politiques, aux processus et aux procédures qui suivent du programme d'agrément.
Intégrité	<ul style="list-style-type: none">• Faire preuve d'honnêteté et respecter les principes moraux et éthiques.

Principes sous-tendant le programme d'agrément de l'ACESI

- les normes relatives au baccalauréat en sciences infirmières sont établies de manière à refléter l'excellence;
- le processus d'examen est conçu de manière à mener à l'amélioration continue de la qualité envers des normes d'excellence en formation en sciences infirmières;
- le programme est conforme à l'énoncé de politique de l'ACESI sur la formation au baccalauréat et les programmes de baccalauréat;
- le programme mesure les résultats pédagogiques liés à la formation comme apprenante et à la formation comme infirmière professionnelle;
- le programme utilise une perspective globale de la notion d'avancement des connaissances;
- les données probantes que les normes sont atteintes comprennent des mesures d'évaluation quantitatives et qualitatives;
- le cadre du programme définit clairement la terminologie utilisée.

Principes orientant le processus d'examen d'agrément de l'ACESI

Le processus d'examen du programme d'agrément de l'ACESI :

- cadre avec les évaluations réglementaires provinciales ainsi que celles des universités et collèges dans la mesure du possible.

Unité d'enseignement/programme de sciences infirmières

Pour obtenir l'agrément, les écoles de sciences infirmières subissent l'examen de l'unité d'enseignement et du programme de sciences infirmières. Chacun est évaluée en fonction d'un ensemble de normes prédéterminées et reçoit une décision d'agrément distincte.

Les normes de l'unité d'enseignement portent sur les structures et processus administratifs ainsi que sur les ressources matérielles et humaines à l'appui de la mise en œuvre d'un programme de grande qualité, tandis que les normes du programme de sciences infirmières sont axées sur le programme d'études comme tel et de son évaluation. Si une école offre plus d'un programme de sciences infirmières menant à un baccalauréat chacun doit faire l'objet d'un examen indépendant.

Programme de sciences infirmières

Un **programme de sciences infirmières** désigne un programme d'études d'un établissement conférant des grades universitaires qui décerne un diplôme universitaire unique à l'étudiante, un cadre de programme d'études d'un organisme unique et/ou une séquence unique de cours définis avec des descriptions de cours uniques et des options précisées visant à répondre à un ensemble unique et particulier de résultats de programme. Il peut également s'agir d'un ensemble particulier de conditions d'admission.

Un **volet** de programme désigne une cohorte d'étudiantes suivant une variation mineure du programme. C'est la même chose qu'une « filière ». Un volet partage le diplôme universitaire

unique, les cours, la description des cours et les critères d'admission. En général, la séquence des cours est partagée, mais elle peut tout de même varier. Certains cours non liés aux sciences infirmières peuvent avoir été suivis ailleurs avant l'admission.

Relation entre l'agrément de l'unité d'enseignement et du programme de sciences infirmières

Bien qu'un programme de sciences infirmières faisant l'objet d'un examen et les unités d'enseignements le donnant reçoivent chacun une décision d'agrément distincte, il est essentiel de satisfaire aux deux ensembles de normes pour donner un programme de grande qualité. Advenant que l'on accorde à l'unité d'enseignement ou au programme de sciences infirmières un agrément d'une plus courte durée, l'agrément de plus longue durée prend fin au même moment que celui de plus courte durée.

Programme mènent à un grade en sciences infirmières dans le cadre d'un partenariat de collaboration

Un programme mènent à un grade en sciences infirmières dans le cadre d'un partenariat de collaboration désigne un programme de baccalauréat en sciences infirmières offert en partenariat par une unité d'enseignement universitaire et une ou plusieurs unités d'enseignement collégiales, chacun ayant signé un accord de collaboration dans lequel sont précisées les dates d'examen pour veiller à ce que le programme ne soit pas offert lorsque l'accord est arrivé à échéance (voir les *Best Practices in Collaborative Nursing Agreements* du Conseil des universités de l'Ontario, mai 2012).

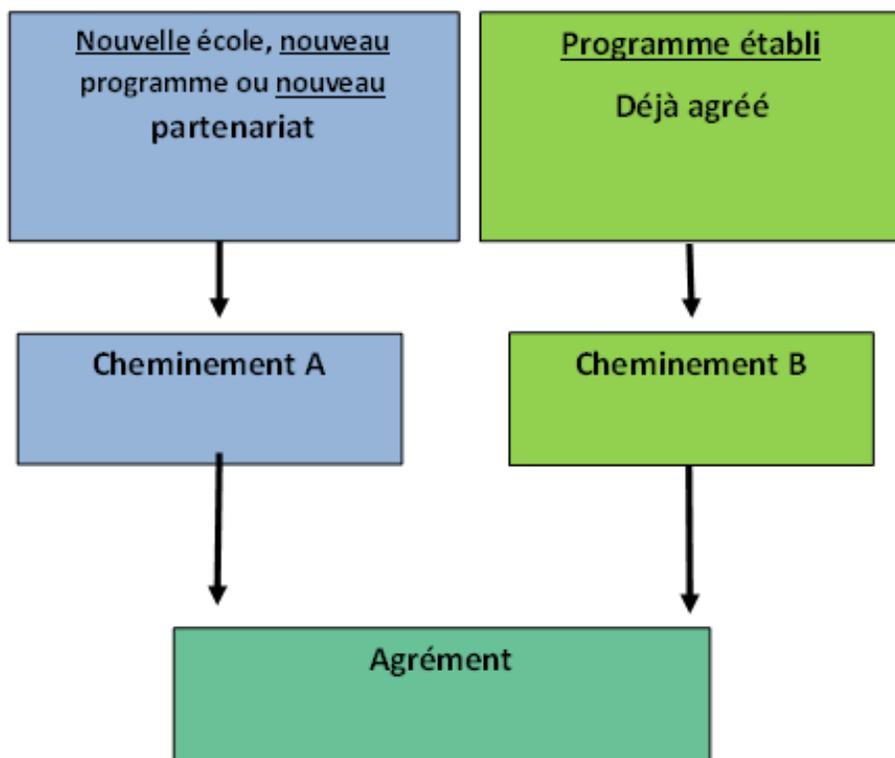
Dans le cas d'un programme de sciences infirmières offert en collaboration, l'unité d'enseignement de chaque établissement partenaire sera évaluée de façon indépendante et une décision d'agrément sera prise pour chacune d'eux. Cependant, le programme de sciences infirmières fera l'objet d'un examen collectif et recevra une seule décision d'agrément pour l'ensemble du programme.

L'admissibilité d'un programme de sciences infirmières à l'agrément de l'ACESI est basée sur une formation de grade universitaire permettant d'accéder à la pratique ou un baccalauréat pour infirmières autorisées déjà diplômées. Ces programmes doivent être octroyés par un établissement conférant des grades universitaires. Si un établissement offrant un programme en collaboration souhaite obtenir l'agrément, mais n'a pas le statut pour conférer des grades universitaires, il devra s'associer à son université d'attache pour procéder à une demande d'examen d'agrément. L'examen s'effectue alors auprès de cette université et tous autres établissements offrant le même programme. Le processus offre cependant une certaine souplesse pour tenir compte de diverses situations. Le Bureau de l'agrément de l'ACESI décide de ce qui doit être examiné après avoir évalué la situation particulière de ou des écoles présentant une demande d'agrément.

Cheminevements vers l'agrément

L'ACESI propose deux cheminevements pour obtenir l'agrément : le cheminement A et le cheminement B. Le cheminement A vise les nouvelles écoles de sciences infirmières, les nouveaux partenariats de collaboration offrant des programmes de sciences infirmières et les nouveaux programmes de sciences infirmières pour lesquels il n'y a pas encore de diplômées. Le cheminement B s'applique aux collaborations ou aux écoles de sciences infirmières établies dont les programmes de sciences infirmières ont déjà produit des diplômées. En général, de tels programmes ont un statut d'agrément décerné par l'ACESI. Il n'existe aucune différence au niveau des normes et des processus en ce qui concerne l'examen du cheminement A et celui du cheminement B. Toutefois, certains éléments des normes ne s'appliquent pas tant qu'une cohorte d'étudiantes n'a pas terminé le programme et ils ne sont pas évalués lors de l'examen du cheminement A. Le programme doit faire l'objet d'un examen du cheminement B dans les deux ans suivant les premières diplômées. Ainsi, ce cheminement comprend un examen formatif du programme ou du partenariat lors de sa mise en œuvre initiale.

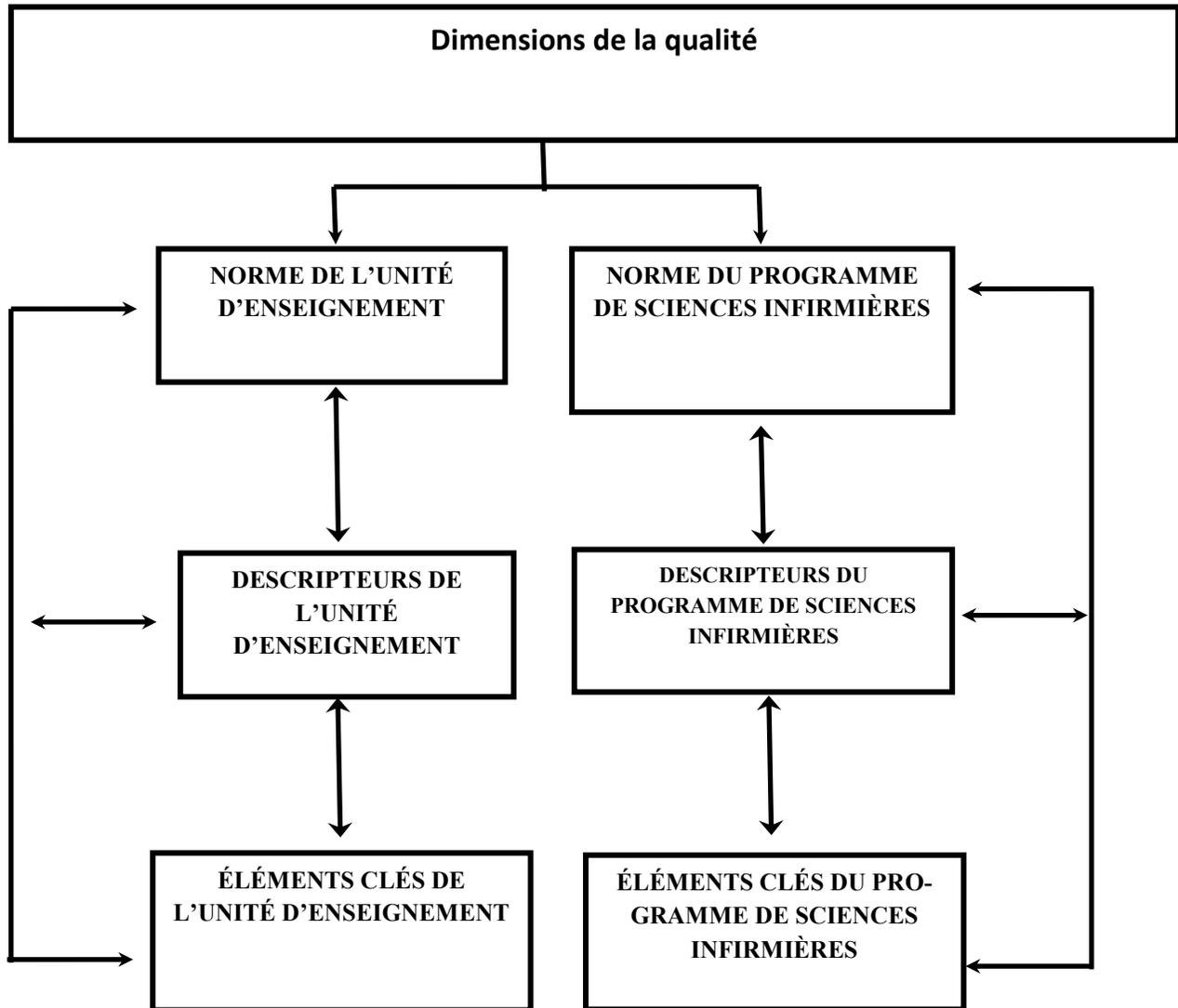
Figure 1: Cheminevements possibles pour obtenir l'agrément de l'ACESI



Cadre relatif aux normes d'agrément de l'ACESI

Le cadre relatif aux normes d'agrément de l'ACESI comporte un ensemble de normes tant pour l'unité d'enseignement que pour le programme de sciences infirmières. Chaque norme est dotée de descripteurs et d'éléments clés (voir la figure 2). Quatre dimensions de qualité obligatoires sont reflétées dans les normes, les descripteurs et les éléments clés de chaque ensemble.

Figure 2: Cadre d'agrément de l'ACESI



Dimensions de la qualité

Quatre dimensions de qualité obligatoires sont insufflées tout au long de la formulation et l'interprétation des normes, des descripteurs et des éléments clés :

- **Pertinence** : la structure, les processus et les éléments d'une unité d'enseignement et d'un programme de sciences infirmières sont pertinents, appropriés et adaptés aux besoins actuels et émergents de la société et de la profession.
- **Obligation de rendre compte** : l'unité d'enseignement est responsable de toutes ses relations et en répond, et le programme de formation favorise le développement des apprenantes qui intègre la valeur de la responsabilisation au plan d'une pratique professionnelle qui est sécuritaire et conforme aux normes éthiques et légales.
- **Cohérence** : il y a un rapprochement entre toutes les composantes d'une unité d'enseignement et de ses programmes de sciences infirmières envers l'atteinte collective des objectifs.
- **Spécificité** : bien que la structure, les processus et les éléments d'une unité d'enseignement et d'un programme de sciences infirmières répondent à des normes d'excellence, elles incarnent néanmoins un caractère distinctif ou unique qui reflète le contexte dans lequel chacun d'eux existe.

2. Normes, descripteurs et éléments clés

Les normes, les descripteurs, les éléments clés, ainsi que leurs interprétations sont décrits à la fois pour l'unité d'enseignement et pour le programme de sciences infirmières. Ils définissent ce que les écoles de l'ACESI doivent atteindre dans leurs programmes de baccalauréat en sciences infirmières. En tant qu'énoncés d'excellence, ils précisent le niveau nécessaire pour fournir un enseignement de premier cycle de grande qualité.

Les normes sont énoncées en termes larges; leurs descripteurs fournissent des énoncés supplémentaires et plus précis pour les définir davantage. Les éléments clés fournissent des indicateurs qualitatifs et quantitatifs des descripteurs qui peuvent servir à vérifier si la norme est respectée. Les interprétations des normes décrivent les types d'éléments probants nécessaires pour évaluer chaque élément clé. Lors d'un examen d'agrément, les écoles de sciences infirmières sont évaluées en regard des éléments clés de chaque norme. Les écoles doivent démontrer comment elles répondent aux éléments clés ou comment elles comptent y répondre le cas échéant.

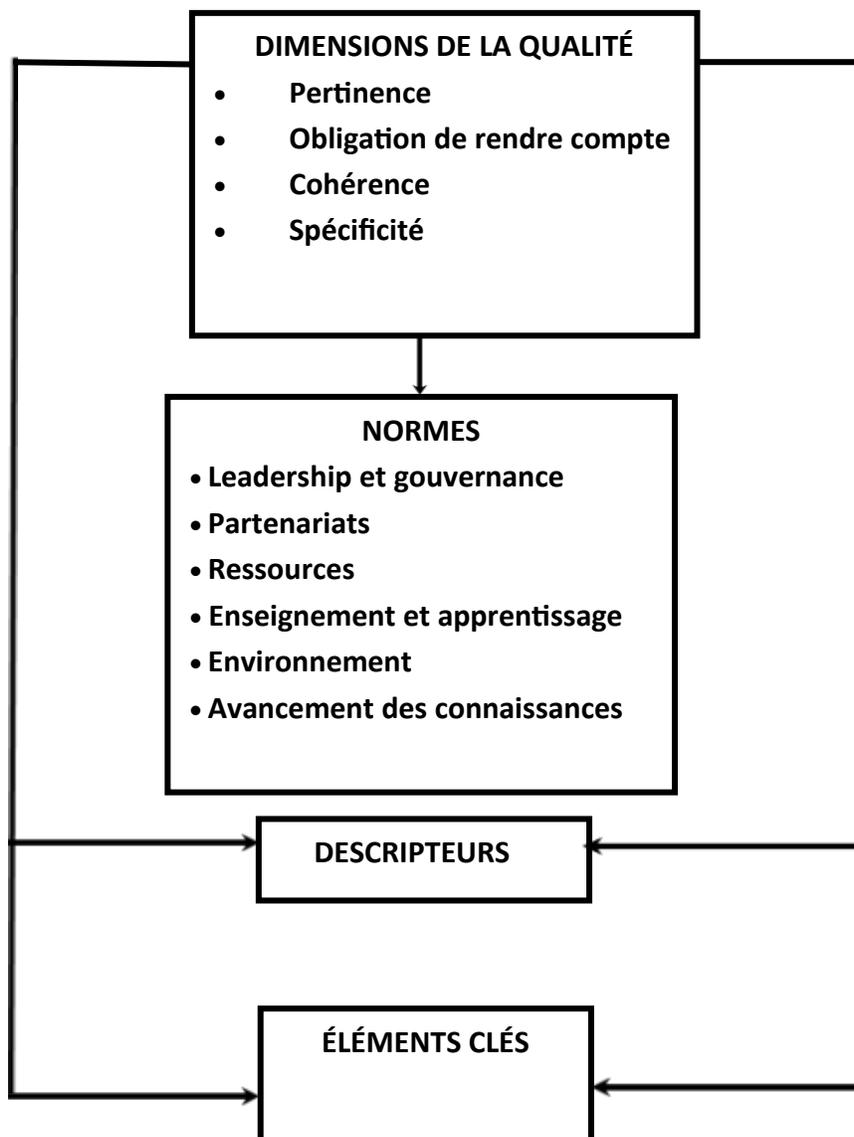
Les normes, les descripteurs, les éléments clés

Les normes, les descripteurs, les éléments clés ainsi que leurs interprétations sont décrits à la fois pour l'unité d'enseignement et pour le programme de sciences infirmières.

Unité d'enseignement

L'unité d'enseignement assure le leadership dans l'élaboration des programmes de sciences infirmières et l'avancement des connaissances chez le corps professoral et les apprenantes. Elle fournit des ressources et des services de gestion de l'information, et s'associe à des environnements externes et internes pour dispenser des programmes de sciences infirmières. Les unités d'enseignement peuvent établir des partenariats avec d'autres unités ou groupes pour assurer la prestation uniforme de programmes partagés de sciences infirmières. Les normes de l'unité d'enseignement sont donc le leadership, les partenariats, les ressources, les systèmes de gestion de l'information, l'environnement et l'avancement des connaissances. Toutes ces normes sont essentielles pour appuyer l'excellence dans la formation en sciences infirmières (voir la figure 3).

Figure 3. Cadre relatif aux normes de l'unité d'enseignement



Leadership et gouvernance

ÉNONCÉ DE LA NORME	Le leadership et le régime de gouvernance de l'unité d'enseignement sont efficaces et facilitent l'accomplissement de la mission et des buts.
Descripteur	Le leadership et la gouvernance de l'unité d'enseignement facilitent la prestation efficace de formation de grande qualité en sciences infirmières et l'avancement des connaissances du corps professoral.
Éléments clés	<ol style="list-style-type: none">1. Le corps professoral de l'unité d'enseignement effectue systématiquement de la planification stratégique, son action à cet égard étant guidée par le plan stratégique actuel qui reflète les tendances sociétales, culturelles, universitaires et de la pratique, et facilite l'accomplissement de la mission, des buts et des objectifs de l'unité.2. La direction de l'unité d'enseignement emprunte un processus de consultation aux fins de la prise de décisions et encourage, prône et met de l'avant les réalisations du corps professoral, du personnel et des étudiantes.3. Le principal responsable des sciences infirmières/la direction de l'unité d'enseignement est redevable des décisions prises en matière de ressources humaines, de finances et de politiques, et possède l'expérience et les titres de compétence pour exercer du leadership en enseignement.4. Des structures organisationnelles, des politiques et des processus clairement définis et transparents facilitent le fonctionnement efficace de l'unité d'enseignement, de ses programmes de formation et du processus d'admission des étudiantes.5. Des normes éthiques, juridiques et réglementaires du contexte sociopolitique sont reflétées dans les politiques, procédures et pratiques de l'unité d'enseignement.6. La sécurité, la confidentialité et la protection de l'information sont assurées par des politiques et procédures conformes aux lois et règlements en vigueur.7. Les plaintes, griefs et appels des étudiantes et du corps professoral sont traités de façon juste, conformément aux politiques, procédures et pratiques établies.

Interprétation de l'élément clé 1 de la norme sur le leadership et la gouvernance

- L'unité d'enseignement dispose d'un plan stratégique/d'enseignement/pédagogique régissant la formation en sciences infirmières.
- Il peut être démontré, par exemple en produisant des ordres du jour et des comptes rendus de réunion, la participation du corps professoral à l'élaboration, à l'examen et à la mise à jour du plan.
- Les documents et les exemples fournis attestent que l'action de l'unité d'enseignement a été encadrée par le plan stratégique.
- Si l'unité d'enseignement est un partenariat de collaboration, elle dispose aussi d'un plan stratégique à jour concernant la collaboration et le programme de collaboration, et peut démontrer que c'est le corps professoral de l'unité d'enseignement qui l'a élaboré et que son action est encadrée par ce plan.

Interprétation de l'élément clé 2 de la norme sur le leadership et la gouvernance

- Les exemples fournis attestent de l'existence de structures organisationnelles, et/ou de processus, et/ou d'événements visant à soutenir et promouvoir l'avancement de l'unité, les initiatives de leadership du corps professoral et des étudiantes, et les réalisations du corps professoral, du personnel et des étudiantes.
- Il peut être démontré, par exemple en produisant des comptes rendus de réunion et des politiques de l'unité, l'existence de processus de consultation.

Interprétation de l'élément clé 3 de la norme sur le leadership et la gouvernance

- L'unité compte une infirmière chef de file compétente, titulaire d'une maîtrise ou d'un doctorat, chargée de la qualité du ou des programmes de baccalauréat offerts par l'unité d'enseignement.
- Les documents d'appui comprennent un organigramme de la structure de gouvernance et le CV de l'infirmière chef de file.

Interprétation de l'élément clé 4 de la norme sur le leadership et la gouvernance

- Il peut être démontré, par exemple au moyen d'un document exposant la structure des comités, des politiques de l'unité et des procédures de gouvernance, que la gouvernance interne de l'école de sciences infirmières est transparente et facilite le fonctionnement de l'unité.
- Il existe une politique favorisant la liberté académique du corps professoral.
- L'admission et l'avancement des étudiantes sont encadrés par des critères et des politiques clairs qui sont observés par l'unité.

Interprétation de l'élément clé 5 de la norme sur le leadership et la gouvernance

- L'unité dispose d'un processus rigoureusement observé pour s'assurer que tous les membres du corps professoral en sciences infirmières et toutes les enseignantes cliniques contractuelles sont inscrites – et en règle – auprès de la province dans laquelle est située l'unité.
- Il existe des politiques, par exemple en matière d'équité d'emploi, de droits de la personne, de sécurité, de mesures d'adaptation pour personnes handicapées et de harcèlement, qui sont conformes aux lois, règlements ou normes des gouvernements fédéral, provincial ou régional, des organismes de réglementation et des associations professionnelles appropriés.

Interprétation de l'élément clé 6 de la norme sur le leadership et la gouvernance

- Il peut être démontré, par exemple en produisant des documents exposant les politiques et/ou processus de l'unité concernant la protection, la sécurité et la confidentialité des données des étudiantes et du corps professoral, par quels moyens cette attente est satisfaite.

Interprétation de l'élément clé 7 de la norme sur le leadership et la gouvernance

- Des documents attestant qu'il existe des politiques et des processus, et que leurs exigences sont respectées lors de plaintes, de griefs et d'appels par des étudiantes, des membres du personnel et du corps professoral, et des administratrices de l'unité.

Partenariats

ÉNONCÉ DE LA NORME	L'unité d'enseignement participe à des partenariats qui favorisent l'excellence de la formation en sciences infirmières.
Descripteur	Les partenariats s'entendent de collaborations qui favorisent la réalisation des buts stratégiques de l'unité, de collaborations entre unités d'enseignement aux fins de l'exécution d'un programme de formation en sciences infirmières en collaboration, et d'ententes formelles avec des organisations de services de santé, des organismes communautaires, des membres d'autres professions et d'autres groupes pertinents en vue d'offrir des occasions d'apprentissage professionnel et interprofessionnel à des étudiantes.
Éléments clés	<ol style="list-style-type: none">1. Les partenariats découlent d'une entente formelle écrite, d'un protocole d'entente (PE) ou d'un contrat conclu d'un commun accord qui est conforme aux pratiques exemplaires et qui précise clairement les attentes, rôles et responsabilités de toutes les parties.2. L'unité d'enseignement respecte les conditions du PE et/ou du contrat.3. L'unité d'enseignement respecte ses partenaires et entretient de bonnes communications avec eux.4. L'unité d'enseignement participe avec ses partenaires à des évaluations conjointes de l'atteinte des buts et objectifs du partenariat.5. L'unité d'enseignement engendre des avantages pour ses partenaires par sa contribution à l'atteinte d'objectifs communs.

Interprétation de l'élément clé 1 de la norme sur les partenariats

- Une liste des partenariats est fournie, et il existe de l'information attestant de l'existence de chaque PE, entente ou contrat écrit.
- Dans le cas des programmes de collaboration, l'information atteste que le PE est conforme aux pratiques exemplaires tels qu'aux lignes directrices du Conseil des universités de l'Ontario intitulées *Best Practices in Collaborative Agreements*¹.

Interprétation de l'élément clé 2 de la norme sur les partenariats

- Dans le cas des programmes de collaboration, l'unité doit produire un document dressant la liste de chacune des conditions du PE et expliquant comment elle s'y conforme.

¹ Council of Ontario Universities. (May, 2012). *Best Practices in Collaborative Nursing Agreements*. Consulté à l'adresse suivante : <http://www.cou.on.ca/publications/reports/pdfs/best-practices-in-collaborative-nursing-agreements>.

Interprétation de l'élément clé 3 de la norme sur les partenariats

- Les exemples fournis par l'unité d'enseignement indiquent que les relations avec ses partenaires sont fondées sur le respect et des communications ouvertes, et font état d'activités comme la tenue régulière de réunions, le partage de documents en temps utile, et la communication d'information claire et transparente en temps opportun.

Interprétation de l'élément clé 4 de la norme sur les partenariats

- L'information produite décrit comment et quand l'unité d'enseignement a participé avec chacun des partenaires à des évaluations conjointes des buts communs, et quels en ont été les résultats.
- Dans le cas des programmes de collaboration, il faut produire davantage d'information détaillée sur la contribution de l'unité au processus d'évaluation et sur ses activités subséquentes de suivi.

Interprétation de l'élément clé 5 de la norme sur les partenariats

- Les exemples fournis sur les avantages engendrés par l'unité d'enseignement au profit de ses partenaires attestent qu'elle a contribué à l'atteinte des buts.

Ressources

ÉNONCÉ DE LA NORME	L'unité d'enseignement dispose des ressources nécessaires pour faciliter l'avancement des connaissances et le fonctionnement efficace du programme de formation en sciences infirmières.
Descripteur	Les ressources englobent celles liées aux finances, au matériel, aux systèmes d'information et aux services de soutien nécessaires pour accomplir la mission et les buts de l'unité d'enseignement.
Éléments clés	<ol style="list-style-type: none">1. L'unité d'enseignement dispose de ressources financières suffisantes pour accomplir la mission et les buts du programme de formation en sciences infirmières.2. Un plan stratégique d'inscription d'étudiantes, tenant compte des ressources du corps professoral et du plan des ressources humaines, régit l'admission des étudiantes.3. Les ressources documentaires et les services bibliothécaires offrent un support pour l'apprentissage et l'avancement des connaissances du corps professoral et des étudiantes.4. Les services administratifs facilitent l'exécution efficace du programme de formation en sciences infirmières et appuient de façon appropriée le corps professoral, les enseignantes cliniques et les infirmières enseignantes.5. Le système de technologie de l'information et le soutien technique répondent aux besoins administratifs de l'unité, ainsi qu'aux besoins en enseignement, en apprentissage et en avancement des connaissances du corps professoral et des étudiantes.6. Les services aux étudiantes sont proportionnels aux besoins des étudiantes en sciences infirmières.

Interprétation de l'élément clé 1 de la norme sur les ressources

- Les plans budgétaire, d'affaires, de gestion du risque, de ressources humaines et à long terme attestent que le programme sera viable pour les cinq prochaines années.

Interprétation de l'élément clé 2 de la norme sur les ressources

- L'unité d'enseignement a démontré, quant à son plan stratégique d'inscription et d'admission d'étudiantes, que le nombre d'inscriptions est proportionné aux ressources de l'unité.

Interprétation de l'élément clé 3 de la norme sur les ressources

- La description de la bibliothèque et de son fonds documentaire, les mécanismes de liaison de l'unité d'enseignement, la présence d'une bibliothécaire professionnelle, et l'accès du corps

professoral et des étudiantes à de l'information électronique attestent que la satisfaction des besoins en information et en avancement des connaissances sont soutenus de façon appropriée.

Interprétation de l'élément clé 4 de la norme sur les ressources

- La description de la structure de soutien administratif fournie atteste que les besoins fonctionnels et opérationnels de l'unité sont satisfaits de façon adéquate par le personnel administratif et les systèmes administratifs de l'unité et de l'organisation, et que les membres du corps professoral et les infirmières enseignantes en milieu clinique ont accès à du soutien (p. ex. aide aux employées).

Interprétation de l'élément clé 5 de la norme sur les ressources

- L'information fournie par l'unité atteste que le système de gestion de l'information et l'infrastructure technologique fonctionnent bien et appuient le fonctionnement du programme de formation en sciences infirmières.

Interprétation de l'élément clé 6 de la norme sur les ressources

- L'information fournie concernant les services aux étudiantes, notamment la communication d'information en matière d'aide financière, l'accès aux services de santé, aux services de counselling et d'aide scolaire, à des programmes d'orientation avant d'entreprendre un programme d'études formel et à des mesures d'adaptation, attestent que les étudiantes bénéficient d'un soutien adéquat.

Enseignement et apprentissage

ÉNONCÉ DE LA	L'enseignement du corps professoral au sein de l'unité d'enseignement favorise l'excellence en formation en sciences infirmières.
Descripteur	Les connaissances, les attitudes, les compétences et l'expérience du corps professoral et des professeures cliniques facilitent l'apprentissage et l'obtention des résultats du programme.
Éléments clés	<ol style="list-style-type: none">1. Les membres du corps professoral, ayant des titres de compétence et de l'expérience dans les domaines où elles enseignent, sont assez nombreux pour accomplir la mission, les buts et les résultats escomptés du programme.2. Les professeures cliniques contractuelles ont les compétences universitaires, professionnelles et expérientielles requises dans les domaines où elles enseignent et elles sont bien dirigées, encadrées et évaluées par les membres permanentes du corps professoral.3. La mise en œuvre des programmes de formation en sciences infirmières par le corps professoral reflète sa philosophie et tient compte des modèles et plans formels du programme d'études.4. Les préceptrices sont compétentes au plan expérientiel, épaulées par l'organisation de services de santé, et bien dirigées, encadrées et suivies par le corps professoral de l'unité.5. Les membres du corps professoral participent à l'élaboration, l'examen et la révision des programmes d'études.6. Les membres du corps professoral, les enseignantes cliniques et les infirmières enseignantes évaluent de façon efficace et constructive le rendement des étudiantes dans les cours théoriques et cliniques.7. Le corps professoral est épaulé dans la prestation d'enseignement interprofessionnel et l'offre d'occasions de collaboration intersectorielle.*

Interprétation de l'élément clé 1 de la norme sur l'enseignement et l'apprentissage

- L'information fournie, dont les CV et le répertoire du corps professoral régulier, atteste que tous ses membres du corps professoral sont titulaires d'une maîtrise et, pour un certain nombre, d'un doctorat, et que toutes sont compétentes dans leur domaine d'enseignement.
- L'information produite concernant l'attribution des cours de l'année atteste que ce sont à des membres réguliers à temps plein et à temps partiel du corps professoral qu'ont été confiés la majorité des besoins en enseignement non clinique du programme.

Interprétation de l'élément clé 2 de la norme sur l'enseignement et l'apprentissage

- L'information produite, dont les CV et le répertoire des enseignantes cliniques, atteste qu'elles sont toutes au moins titulaires d'un baccalauréat ou d'une maîtrise en sciences infirmières;

**Collaboration intersectorielle s'entend de la collaboration avec des personnes travaillant dans des secteurs de la société autres que le secteur des soins de santé.*

elles possèdent toutes une expérience clinique appropriée dans les domaines cliniques où elles enseignent.

- Une description du système d'orientation, de mentorat, de supervision et d'évaluation a été fournie, et les documents attestent que ces fonctions sont exécutées de façon appropriée.

Interprétation de l'élément clé 3 de la norme sur l'enseignement et l'apprentissage

- Les plans de cours et l'enseignement du corps professoral sont alignés sur le cadre du programme et le programme d'études.

Interprétation de l'élément clé 4 de la norme sur l'enseignement et l'apprentissage

- La préceptrice est affectée à un membre du corps professoral qui cerne clairement les attentes du cours, l'encadre, est disponible pour lui prodiguer des conseils par téléphone ou autrement, fait régulièrement le suivi auprès d'elle et de l'étudiante, et lui donne de la rétroaction constructive.

Interprétation de l'élément clé 5 de la norme sur l'enseignement et l'apprentissage

- Les documents d'appui, par exemple des comptes rendus de réunion sur le programme d'études et des appels pour obtenir de la rétroaction sur les révisions au programme d'études, attestent que le corps professoral participe à son élaboration et à sa révision.

Interprétation de l'élément clé 6 de la norme sur l'enseignement et l'apprentissage

- Des exemples d'évaluations d'affectations, d'examens, de rapports de recherche et de résultats cliniques par le corps professoral attestent que les étudiantes sont évaluées de façon appropriée à la lumière des objectifs et résultats cernés.

Interprétation de l'élément clé 7 de la norme sur l'enseignement et l'apprentissage

- Des exemples de ressources et d'occasions d'apprentissage destinées au corps professoral, applicables au contexte du programme, dont du mentorat et des ateliers de formation en enseignement interprofessionnel, attestent que l'organisation facilite l'intégration dans le programme de l'enseignement interprofessionnel et des occasions d'apprentissage en collaboration intersectorielle.

Environnement

ÉNONCÉ DE LA NORME	Les environnements interne et externe de l'unité d'enseignement favorisent l'excellence en enseignement des sciences infirmières.
Descripteur	L'environnement comprend le contexte spatial et géographique, le climat socioculturel et interpersonnel, et les occasions d'apprentissage au sein de l'organisation et en milieu de pratique.
Éléments clés	<ol style="list-style-type: none">1. Un climat d'ouverture, de respect et d'équité influe sur les relations entre le corps professoral, les étudiantes et le personnel de l'unité d'enseignement et facilite l'atteinte par les apprenantes des résultats attendus.2. L'inclusion et le respect de la diversité se reflètent dans les valeurs énoncées et les relations au sein de l'unité d'enseignement.3. L'environnement socioculturel de l'unité d'enseignement favorise le leadership et le professionnalisme chez les étudiantes.4. L'environnement socioculturel de l'unité d'enseignement favorise l'atteinte des buts et des résultats du programme.5. L'espace physique dont dispose l'unité d'enseignement, dont les salles de classe, les bureaux des membres du corps professoral, les laboratoires, et leur aménagement, favorise efficacement l'exécution des programmes de formation en sciences infirmières.6. Les sites de placement en milieu de pratique offrent des occasions d'apprentissage qui aident efficacement les apprenantes à atteindre les résultats des programmes de formation et facilitent la collaboration intraprofessionnelle et interprofessionnelle.

Interprétation de l'élément clé 1 de la norme sur l'environnement

- L'information produite atteste de l'existence d'un climat d'ouverture, de respect et d'équité, tel que des valeurs énoncées de l'unité, les voies de communication au sein de l'unité et dans les salles de classe, les processus de prise de décisions et les méthodes de communication des décisions aux membres du corps professoral et aux administratrices et entre les membres du corps professoral, les apprenantes et les administratrices.

Interprétation de l'élément clé 2 de la norme sur l'environnement

- L'information produite peut comprendre des politiques et des processus spécifiques liés à l'intégration des principes d'inclusion et de diversité dans les normes et processus d'admission, l'accommodement des apprenantes, et l'embauche et l'intégration des membres du corps professoral et du personnel.

Interprétation de l'élément clé 3 de la norme sur l'environnement

- L'information produite atteste de la promotion du leadership et du professionnalisme chez les étudiantes, y compris des mécanismes comme un gouvernement étudiant, la participation d'étudiantes aux comités de l'unité, des forums de dialogue pour étudiantes, un code de conduite pour les étudiantes, et la participation d'étudiantes à des organismes professionnels externes.

Interprétation de l'élément clé 4 de la norme sur l'environnement

- L'information produite comprend la tenue d'activités à l'unité d'enseignement favorisant l'instauration d'un climat social qui contribue à l'atteinte des buts et résultats du programme.

Interprétation de l'élément clé 5 de la norme sur l'environnement

- L'information produite englobe la superficie des locaux dont dispose l'unité d'enseignement par rapport à la taille du corps professoral et de la population étudiante, la facilité d'accès à ces locaux, les aménagements physiques destinés aux personnes handicapées, la qualité des locaux et son impact sur l'atteinte des buts du programme, et la pertinence des locaux pour ce qui est de mener les activités d'apprentissage du programme.

Interprétation de l'élément clé 6 de la norme sur l'environnement

- L'unité doit produire une liste détaillée de tous les sites de placement en milieu clinique de chacun des cours cliniques, précisant la durée des stages, le nombre d'étudiantes affectées à chacun des sites de placement en milieu de pratique par stage et le type d'occasions d'apprentissage proposées.
- L'information à produire englobe aussi des exemples de placements assortis d'occasions d'apprentissage en collaboration avec des étudiantes ou des praticiennes d'autres professions, et les occasions d'apprentissage avec des étudiantes en soins infirmiers auxiliaires ou en soins psychiatriques, ou avec des étudiantes d'autres professions du domaine des services de santé, selon le contexte.

Avancement des connaissances

ÉNONCÉ DE LA NORME	Le corps professoral s'engage à faire avancer les connaissances.
Descripteur	L'avancement des connaissances est manifeste au titre de diverses dimensions et est facilité par l'unité d'enseignement.
Éléments clés	<ol style="list-style-type: none">1. L'infrastructure de l'organisation et l'attribution des charges de travail facilitent l'accomplissement et le maintien de l'avancement des connaissances chez le corps professoral.2. L'avancement des connaissances du corps professoral fait partie intégrante des activités de l'unité d'enseignement et contribue à l'instauration d'un climat favorisant l'avancement des connaissances du corps professoral et des apprenantes.3. Le corps professoral participe à l'avancement des connaissances en matière de découverte.4. Le corps professoral participe à l'avancement des connaissances en matière d'enseignement.5. Le corps professoral participe à l'avancement des connaissances en matière d'intégration.6. Le corps professoral participe à l'avancement des connaissances en matière d'application.

Interprétation de la norme sur l'avancement des connaissances

Dans l'énoncé de position de l'ACESI (voir ligne directrice 5.7: Énoncé de position de l'ACESI sur l'avancement des connaissances en sciences infirmières) figure une définition d'avancement des connaissances fondée sur le modèle de Boyer où quatre domaines se chevauchent (découverte, enseignement, intégration et application) et des critères déterminants développés subséquemment : documentation, examen par des pairs et diffusion. Même si l'on ne s'attend pas à ce que chaque membre du corps professoral contribue à chacun des quatre domaines, on s'attend à ce que l'unité d'enseignement démontre sa contribution à l'avancement des connaissances dans chaque domaine. De façon générale, cependant, les activités d'avancement des connaissances s'inscrivent dans au moins deux domaines. Il faudrait produire des documents attestant de l'avancement des connaissances (p. ex., publications, présentations et subventions de financement durant les cinq à sept dernières années). Veuillez consulter ligne directrice 5.7 pour obtenir des exemples de l'étendue de l'avancement des connaissances dans tous les domaines.

Interprétation de l'élément clé 1 de la norme sur l'avancement des connaissances

- L'information à produire peut englober, mais sans s'y limiter : soutien susceptible d'engendrer un plus grand avancement des connaissances dans l'avenir, tel que soutien organisationnel de professeures s'employant à obtenir un diplôme d'études supérieures; affectations d'enseignement autorisant les professeures à mener des activités d'avancement des connaissances; soutien de divers types permettant aux professeures de diffuser des travaux de recherche lors de conférences, ou de participer à des équipes de recherche externes, ou encore de collaborer à des projets d'application/d'évaluation; disponibilité organisationnelle de capitaux

de démarrage pour des projets pilotes, des programmes de mentorat en recherche au sein de l'organisation; et systèmes d'information facilitant l'accès à de l'information probante.

Interprétation de l'élément clé 2 de la norme sur l'avancement des connaissances

- L'information à produire peut englober, mais sans s'y limiter : activités comme des déjeuners-conférences ciblant les professeures et les étudiantes où des professeures présentent des travaux de recherche et en discutent; invitations à des professeures d'autres organisations à présenter des travaux de recherche; club de lecture pour professeures et étudiantes; exposition de publications de professeures et d'étudiantes et présentations par affiche dans un lieu central de l'unité d'enseignement; encadrement d'étudiantes en stages de recherche ou en placements en milieu de recherche.

Interprétation de l'élément clé 3 de la norme sur l'avancement des connaissances

- L'information à produire concernant l'avancement des connaissances en matière de découverte englobe la diffusion de travaux de recherche originaux dans des publications révisées par les pairs ou au moyen de présentations. Elle comprend aussi la présentation de demandes de subvention et l'obtention de subventions de recherche en tant que chercheuse principale, chercheuse associée ou collaboratrice. (

Interprétation de l'élément clé 4 de la norme sur l'avancement des connaissances en matière d'enseignement

- L'information à produire englobe des publications révisées par les pairs ou des présentations sur des travaux liés à l'enseignement ou à l'apprentissage. Il peut s'agir de travaux de recherche relevant également du domaine de la découverte ou découler de la synthèse de travaux antérieurs et ainsi s'inscrire dans les domaines de l'avancement des connaissances tant en matière d'intégration que d'enseignement. (.)

Interprétation de l'élément clé 5 de la norme sur l'avancement des connaissances en matière d'intégration

- L'information à produire englobe des publications révisées par les pairs ou des présentations faisant la synthèse de connaissances existantes en vue de créer de nouvelles connaissances, notamment des revues systématiques, des articles philosophiques et théoriques, des manuels ou chapitres de manuel, des analyses historiques, et des lignes directrices sur les pratiques exemplaires. Il peut s'agir de revues systématiques et de lignes directrices sur les pratiques exemplaires en appliquant des méthodes de recherche, dont la méthode de Joanna Briggs, la méthode de Cochrane, de méta-analyses statistiques ou qualitatives s'inscrivant aussi dans l'avancement des connaissances en matière de découverte ou encore d'examen de synthèse traitant de questions de pratique relevant de l'avancement des connaissances tant en matière d'application que d'intégration.

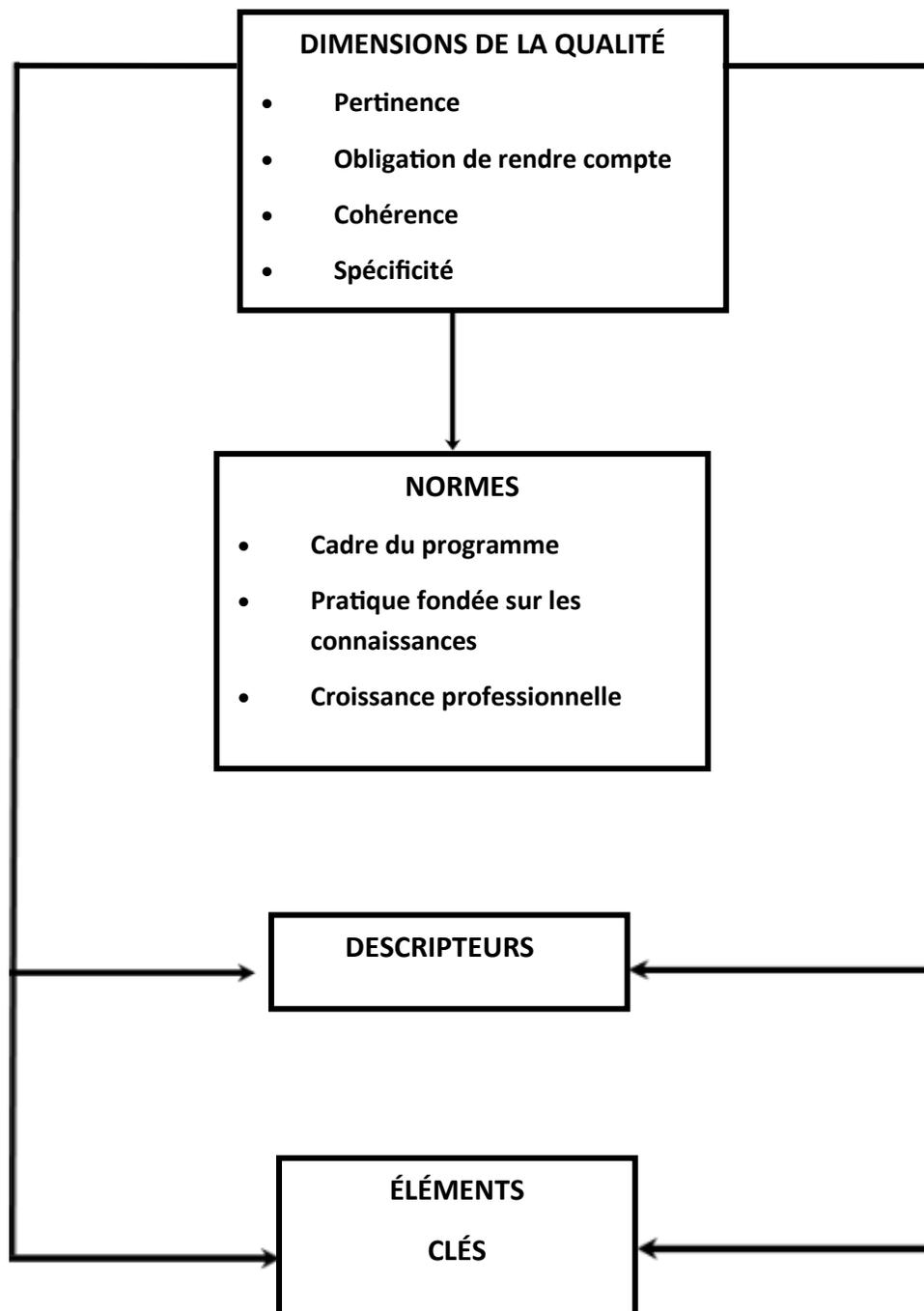
Interprétation de l'élément clé 6 de la norme sur l'avancement des connaissances en matière d'application

- L'information à produire englobe des publications révisées par les pairs de politiques, procédures, produits et évaluations de services et d'interventions. Quand des méthodes de recherche sont utilisées pour engendrer des connaissances appliquées, les travaux peuvent aussi s'inscrire dans le domaine de l'avancement des connaissances en matière de découverte. Si une synthèse de travaux existants a servi à l'élaboration du document, il pourrait aussi s'inscrire dans le domaine de l'avancement des connaissances en matière d'intégration.

Programme de formation en sciences infirmières

Les normes de chaque programme de sciences infirmières sont : cadre du programme, pratique fondée sur les connaissances, croissance professionnelle et évaluation. Les programmes de sciences infirmières sont tous les programmes offerts au sein d'une unité d'enseignement qui mènent à l'obtention d'un diplôme en sciences infirmières donnant droit de pratiquer à titre d'infirmière. Chaque programme de sciences infirmières doit refléter la mission, la philosophie et les objectifs de l'unité d'enseignement. Ces éléments doivent se manifester dans un programme d'études qui facilite la croissance professionnelle de ses apprenantes. Le cadre du programme fournit aux apprenantes l'occasion de participer à une pratique fondée sur les connaissances et de croître aux plans personnel et professionnel. Il est attendu que les apprenantes et diplômées de chaque programme rencontrent les normes provinciales ou territoriales régissant la pratique infirmière. L'efficacité du programme à atteindre les résultats d'apprentissage est évaluée au moyen de données obtenues auprès des apprenantes, des diplômées, des employeurs et des consommateurs. Ces normes sont essentielles pour appuyer l'excellence dans la formation en sciences infirmières (voir la figure 4).

Figure 4. Cadre relatif aux normes du programme de sciences infirmières



Cadre du programme

ÉNONCÉ DE LA NORME	Le cadre du programme présente une base claire et cohérente sur laquelle asseoir l'excellence en enseignement des sciences infirmières.
Descripteur	Le cadre du programme précise les composantes principales d'un programme d'études en sciences infirmières, y compris des énoncés clairs des résultats attendus des étudiantes, et la structure du programme (une séquence planifiée d'occasions d'apprentissage) fondée sur l'acquisition de connaissances en sciences infirmières, en tenant compte des tendances actuelles et émergentes, et prévoyant des processus d'apprentissage appropriés (pédagogie).
Éléments clés	<ol style="list-style-type: none">1. Le programme d'études repose sur des énoncés clairs des résultats attendus qui sont compatibles avec la mission et les buts du programme, les rôles auxquels le programme prépare les diplômées, les compétences réglementaires pour accéder à la pratique, et les normes de pratique.2. Les méthodes d'enseignement et d'apprentissage et l'approche d'évaluation du rendement des apprenantes précisées dans le cadre du programme facilitent l'obtention par les apprenantes des résultats attendus.3. Le programme d'études propose une séquence d'occasions d'apprentissage qui mènent à l'obtention des résultats attendus du programme et propose un cheminement logique aux étudiantes tandis qu'elles franchissent les étapes du programme.4. Le programme d'études propose des expériences d'apprentissage concernant les soins de santé primaires, la promotion de la santé, la prévention, les soins curatifs, de soutien, de réadaptation et de fin de vie à toutes les étapes de la vie des individus, familles, groupes, communautés et populations, et favorise la pratique interprofessionnelle et les compétences réglementaires pour accéder à la pratique.5. Le programme d'études prépare les étudiantes à composer avec des problèmes de santé complexes qui affectent les clients dans divers contextes de soins.6. Le programme d'études prépare les diplômées en leur inculquant les connaissances générales et de base en sciences humaines, en sciences et en sciences sociales nécessaires à la pratique infirmière professionnelle, et les prépare à répondre aux besoins actuels et futurs de la société.7. La séquence, la sélection et la tenue des expériences de pratique planifiées facilitent aux apprenantes l'obtention des résultats attendus et l'acquisition des compétences pour accéder à la pratique.

Interprétation de l'élément clé 1 de la norme sur le cadre du programme

- L'information à produire afin d'indiquer comment est assurée la conformité à cet élément englobe une description de la philosophie sous-jacente ou du cadre conceptuel du programme d'études, les résultats attendus des apprenantes, la structure du programme d'études, et une analyse comparative des résultats attendus et des compétences pour accéder à la pratique. Une description des liens entre le programme d'études et la mission et les buts de l'école de sciences infirmières devrait aussi être fournie. Les preuves à l'appui devant se trouver sur place englobent les plans de cours.

Interprétation de l'élément clé 2 de la norme sur le cadre du programme

- La description et les exemples des méthodes d'enseignement et d'apprentissage fournis confirment qu'elles sont compatibles avec les résultats attendus. Les preuves à l'appui devant se trouver sur place englobent les travaux d'étudiantes, les évaluations et les évaluations de cours.

Interprétation de l'élément clé 3 de la norme sur le cadre du programme

- Une carte conceptuelle du programme d'études démontre la compatibilité du programme et le cheminement clair des occasions d'apprentissage menant à l'obtention des résultats attendus.

Interprétation de l'élément clé 4 de la norme sur le cadre du programme

- L'information à produire englobe une description du mode d'intégration des compétences pour accéder à la pratique dans le programme d'études, des exemples de formation interprofessionnelle prévue au programme et adaptée au contexte de l'école, et des exemples d'occasions d'apprentissage planifiées couvrant l'ensemble des problèmes de santé à toutes les étapes de la vie des individus, familles, groupes, communautés et populations.

Interprétation de l'élément clé 5 de la norme sur le cadre du programme

- Les exemples d'occasions d'apprentissage attestent que les étudiantes sont préparées à composer avec des problèmes de santé complexes dans divers contextes de soins.

Interprétation de l'élément clé 6 de la norme sur le cadre du programme

- De l'information précisant quels volets des sciences, des sciences sociales et des sciences humaines sont intégrés dans le programme d'études en vue d'inculquer aux étudiantes ces connaissances de base.

Interprétation de l'élément clé 7 de la norme sur le cadre du programme

- Un plan séquentiel des expériences de pratique et leurs liens avec les résultats attendus attestent que les expériences de pratique facilitent l'obtention des résultats par les apprenantes.

Pratiques fondées sur les connaissances

ÉNONCÉ DE LA NORME	Les apprenantes s'engagent progressivement dans une pratique efficace fondée sur les connaissances.
Descripteur	Le programme prévoit des occasions pour les apprenantes d'acquérir des connaissances, des compétences et des attitudes concernant l'utilisation d'information pertinente, de technologies des communications, des concepts de pensée critique et de jugement clinique dans la prestation en collaboration de soins centrés sur les clients.
Éléments clés	<ol style="list-style-type: none">1. Le programme prévoit des occasions d'apprentissage où appliquer les connaissances acquises en sciences infirmières et dans des domaines connexes, et où utiliser les compétences en jugement clinique en vue d'analyser et d'interpréter des données de pratique, de tirer des conclusions et de planifier les soins.2. Le programme prévoit des occasions d'apprentissage progressives pour les étudiantes en vue d'acquérir de l'information de diverses sources et d'appliquer leurs compétences en évaluation critique à l'information probante.3. Le programme prévoit des occasions d'apprentissage favorisant l'acquisition par les étudiantes d'aptitudes en technologies de l'information et de communication en conformité avec les normes professionnelles et réglementaires et les politiques régissant le milieu de travail.4. Le programme prévoit des occasions d'apprentissage favorisant l'acquisition par les étudiantes d'aptitudes en technologies de l'information et de communication à utiliser dans la prestation de soins aux patients/clients.

Interprétation de l'élément clé 1 de la norme sur la pratique fondée sur les connaissances

- Les exemples fournis montrent comment se fait l'intégration dans les méthodes d'enseignement.

Interprétation de l'élément clé 2 de la norme sur la pratique fondée sur les connaissances

- Les exemples fournis montrent comment se fait l'intégration progressive dans les occasions d'apprentissage à l'échelle du programme.

Interprétation de l'élément clé 3 de la norme sur la pratique fondée sur les connaissances

- Les exemples fournis montrent comment se fait l'intégration progressive dans les occasions d'apprentissage à l'échelle du programme.

Interprétation de l'élément clé 4 de la norme sur la pratique fondée sur les connaissances

- Les exemples fournis montrent comment se fait l'intégration progressive dans les occasions d'apprentissage à l'échelle du programme.

Croissance professionnelle

ÉNONCÉ DE LA NORME	Le programme favorise la croissance personnelle et professionnelle des apprenantes tout au long du programme.
Descripteur	Le programme prévoit des occasions en vue de permettre aux apprenantes d'acquérir les connaissances, compétences et attitudes requises pour prodiguer en toute sécurité et de façon éthique des soins centrés sur le client en tant que membre d'une équipe interprofessionnelle.
Éléments clés	<ol style="list-style-type: none">1. Le programme prévoit des occasions pour permettre aux apprenantes d'établir des modalités de pratique favorisant l'instauration d'une culture de sécurité des patients.2. Le programme permet aux apprenantes de faire l'acquisition d'aptitudes afin de prévoir les situations exposant les patients à des risques, de les reconnaître et de les gérer.3. Le programme permet aux étudiantes d'apprendre à bien comprendre et reconnaître les événements indésirables, d'y réagir et de les signaler, tout en adoptant des pratiques qui favorisent le perfectionnement continu de cette compétence.4. Le programme prévoit des occasions pour les étudiantes de favoriser l'autoréglementation, la reddition de comptes et la responsabilité au titre de leur pratique, et leur capacité à prodiguer des soins infirmiers de façon sécuritaire, éthique et compétente.5. Le programme prévoit des occasions pour les étudiantes de démontrer qu'elles respectent les normes de pratique en sciences infirmières dans la province ayant délivré leur permis de pratique.6. Le programme prévoit des occasions où les étudiantes pourront apprendre et appliquer les codes de déontologie existants en sciences infirmières, et les lignes directrices et normes de pratique infirmière en situations cliniques.7. Le programme prévoit des occasions pour les étudiantes de nouer des relations de travail fonctionnelles, y compris de nature intraprofessionnelle et interprofessionnelle, et des collaborations intersectorielles.8. Le programme prévoit des occasions pour les étudiantes d'acquérir une connaissance théorique et pratique des pratiques relationnelles, de la sécurisation culturelle, et de la défense d'intérêts sociaux et politiques.

Interprétation de l'élément clé 1 de la norme sur la croissance professionnelle

- L'information à produire englobe des exemples où est favorisé l'engagement des étudiantes à appliquer au quotidien leurs connaissances, aptitudes et attitudes en matière de sécurité des patients.

Interprétation de l'élément clé 3 de la norme sur la croissance professionnelle

- Les exemples d'occasions d'apprentissage fournis attestent que l'on prépare les apprenantes à reconnaître la présence d'un événement indésirable ou d'un incident évité de justesse, et à réagir pour atténuer le préjudice causé au patient, faire en sorte qu'il soit divulgué et empêcher qu'il ne se reproduise.

Interprétation de l'élément clé 4 de la norme sur la croissance professionnelle

- Les exemples fournis, dont des méthodes ou mécanismes d'enseignement, attestent que l'on favorise l'autoréglementation et la reddition de comptes, et que l'on prépare les apprenantes à prodiguer des soins de façon sécuritaire et éthique (ce que l'on qualifie d'aptitude professionnelle dans certains secteurs de compétence).

Interprétation de l'élément clé 5 de la norme sur la croissance professionnelle

- Les exemples d'occasions d'apprentissage fournis attestent que l'on prépare les apprenantes à reconnaître et comprendre les normes de leur secteur de compétence qui encadreront leur pratique.

Interprétation de l'élément clé 6 de la norme sur la croissance professionnelle

- L'information englobe des exemples d'occasions d'apprentissage où l'on prépare les apprenantes à devenir des praticiennes respectueuses de l'éthique.

Interprétation de l'élément clé 7 de la norme sur la croissance professionnelle

- Les exemples d'occasions de collaboration intraprofessionnelle et interprofessionnelle attestent que ce volet est respecté.

Interprétation de l'élément clé 8 de la norme sur la croissance professionnelle

- Les exemples fournis montrent comment ce volet est intégré dans les occasions d'apprentissage pour ce qui est des pratiques relationnelles, de la sécurisation culturelle et de la défense des intérêts.

Évaluation

ÉNONCÉ DE LA NORME	Une évaluation approfondie et continue améliore sans cesse les résultats du programme.
Descripteur	Les améliorations apportées en temps opportun au programme découlent de méthodes rigoureuses de suivi et d'évaluation de l'apprentissage des étudiantes, de l'exécution efficace du programme, ainsi que de la pertinence du programme et de son exécution à la hauteur des pratiques infirmières en vigueur.
Éléments clés	<ol style="list-style-type: none">1. Un plan d'évaluation encadre l'évaluation du programme d'études, l'exécution du programme et les résultats du programme.2. Le processus d'évaluation est mis en œuvre de façon continue, ce qui comprend les données recueillies auprès des étudiantes, du corps professoral, des employeurs et des autres intervenants pertinents.3. La capacité des étudiantes et des diplômées à prodiguer des soins infirmiers de façon sécuritaire et éthique et de respecter les compétences d'accès à la pratique et les normes de pratique fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation.4. Les données d'évaluation servent à apporter des améliorations au programme.

Interprétation de l'élément clé 1 de la norme sur l'évaluation

- L'information à produire englobe un plan d'évaluation décrivant un processus d'évaluation approfondi et continu prévoyant l'évaluation du programme d'études, de l'exécution du programme d'études et des résultats obtenus par les étudiantes.

Interprétation de l'élément clé 2 de la norme sur l'évaluation

- L'information englobe la collecte régulière de données auprès des étudiantes, du corps professoral, des diplômées, des employeurs et des autres intervenants pertinents.
- L'information englobe la compréhension du corps professoral et des étudiantes de la philosophie, de la mission, des valeurs et des concepts des programmes d'études, du processus d'évaluation des cours et de l'interprétation de ces données.

Interprétation de l'élément clé 3 de la norme sur l'évaluation

- L'information englobe le processus d'évaluation par les étudiantes des cours théoriques et pratiques durant le programme, et la rétroaction obtenue des employeurs et des diplômées de même que les résultats des diplômées à l'examen d'admission à la profession de chaque unité d'enseignement offrant le programme de formation en sciences infirmières.

Interprétation de l'élément clé 4 de la norme sur l'évaluation

- L'information fournie atteste que les données d'évaluation ont été utilisées pour améliorer les processus, le contenu et/ou la structure du programme.

**Canadian Association of Schools of Nursing
Association canadienne des écoles de sciences infirmières
1145 chemin Hunt Club , Suite 15
Ottawa, Ontario K1v 0Y3
Tél: 613-235-3150
Fax: 613-235-4476
www.acesi.ca**

©Association canadienne des écoles de sciences infirmières 2014

CASN

ACESI

